



Compte rendu de jury

Examen professionnel

Avancement de grade

animateur principal de 2^{ème} classe

Session 2024

Pôle

Concours

Et Examens

MAJ le 13/01/2025

SOMMAIRE

I. Présentation générale de l'opération	3
II. Données statistiques générales.....	4
A. Chiffres clés.....	4
B. Profil des candidats et des lauréats.....	4
III. Phase d'admissibilité	5
A. Libellé des épreuves	5
B. Epreuve de rapport assorti de proposition	5
C. Résultats d'admissibilité	5
IV. Phase d'admission.....	6
A. Libellés des épreuves.....	6
B. Epreuve orale d'entretien	6
C. Résultats d'admission.....	7
V. Bilan.....	7

Compte rendu établi en application de l'article 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

I. Présentation générale de l'opération

Le CDG31 a organisé l'examen d'avancement au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe, session 2024.

- Conditions d'accès

En application du décret n°2023-927, à titre dérogatoire pour la session 2024, l'examen est ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon du grade d'animateur et au moins 3 années de services effectifs dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de catégorie B ou de même niveau.

- Organisation

Cet examen est organisé tous les 2 ans par un CDG d'Occitanie. Un calendrier national commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

- Zone de conventionnement

L'examen a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie.

- Jury

Le Jury se compose de 6 membres, issus de la région Occitanie, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont la présidente et sa suppléante), fonctionnaires, et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 1 Conseillère municipale,
- 1 Maire.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP B,
- 1 Représentante du CNFPT.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Chef de pôle enfance jeunesse d'une commune,
- 1 Responsable enfance jeunesse d'une commune, en retraite.

- Sujet et notes de cadrage

Le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité ainsi que l'ensemble des notes de cadrage des épreuves sont élaborés par la cellule pédagogique nationale et sont communs à tous les CDG organisateurs.

- Planning

Inscriptions	Retrait des dossiers du 12 mars au 17 avril 2024 Date limite de dépôt des dossiers le 25 avril 2024
Epreuves d'admissibilité	19 septembre 2024 à Castanet Tolosan (31)
Jury d'admissibilité	5 novembre 2024
Epreuves d'admission	12 et 13 décembre 2024 à Labège (31)
Jury d'admission	17 décembre 2024

II. Données statistiques générales

A. Chiffres clés

		Examen
Nombre de dossiers reçus		72
Nombre de candidats admis à concourir		59
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	51
	Pourcentage	86,4 %
Nombre de candidats admissibles		51
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	49
	Pourcentage	96,1 %
Seuil d'admission sur 20		11,0
Nombre de candidats admis		31
Taux de réussite (admis/présents écrit)		60,7 %

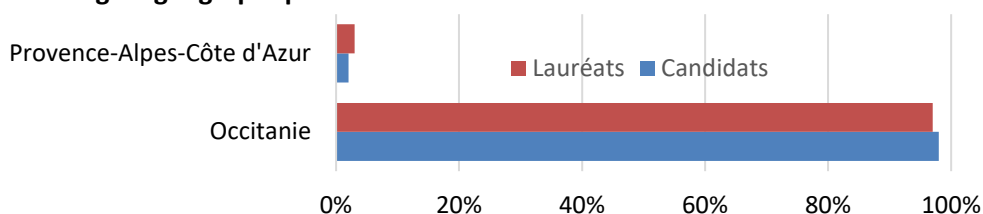
Toutes les inscriptions ont été réalisées par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats ont été dématérialisés.

B. Profil des candidats et des lauréats

- Age et sexe

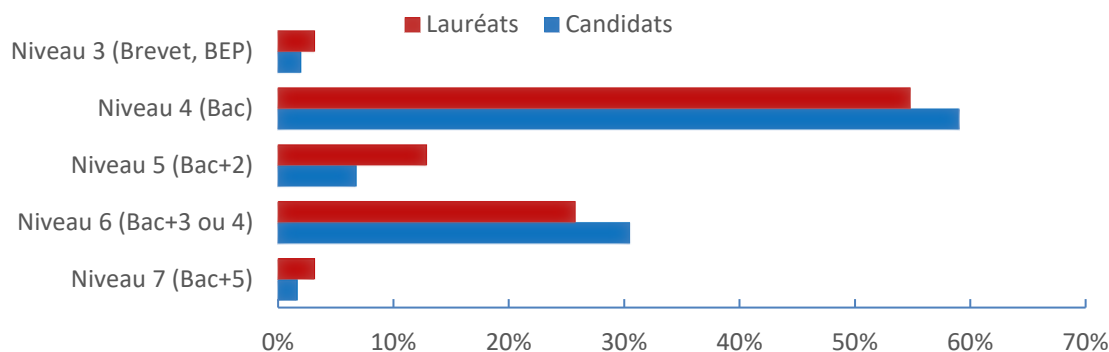
Les femmes représentent 66 % des candidats et 71 % des lauréats. La moyenne d'âge des candidats et des lauréats est identique, soit 45 ans.

- Origine géographique



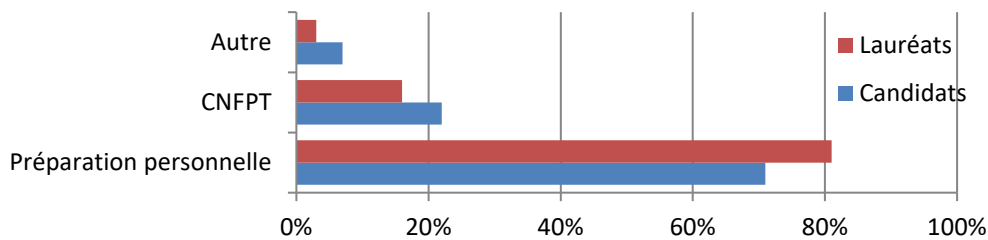
Presque tous les candidats sont issus de la région Occitanie.

- Diplômes



Environ 40 % des candidats et des lauréats détiennent des diplômes d'un niveau supérieur ou égal à bac + 2.

- Préparation



III. Phase d'admissibilité

A. Libellé de l'épreuve

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales assorti de propositions opérationnelles.

Durée : 3 heures ; coefficient 1.

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

B. Epreuve de rapport assorti de propositions

- Thématique du sujet

Le sujet aborde le thème de la participation citoyenne des jeunes de 14 à 25 ans.

- Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
51	11,5	40	0	15	5,5

- Constat des correcteurs

Le formalisme de l'exercice est respecté avec des devoirs convenablement structurés pour la grande majorité des candidats.

Certains candidats rencontrent des difficultés à synthétiser leurs idées. Dans la partie proposition, les enjeux et les aspects financiers sont souvent imprécis.

C. Résultats d'admissibilité

8 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité ont été éliminés.

Les 51 candidats présents, ayant obtenu une note supérieure ou égale à 5/20 à l'épreuve écrite d'admissibilité, ont été autorisés à participer à l'épreuve orale d'admission.

IV. Phase d'admission

A. Libellé de l'épreuve

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. Elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer des missions d'encadrement.

Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1.

B. Epreuve orale d'entretien

- Organisation

Le jury a été scindé en groupes d'examineurs de 3 personnes (un élu, un fonctionnaire et une personnalité qualifiée).

- Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes $\geq 10/20$	Nombre de notes $< 5/20$	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
49	11,7	32	0	17,5	5

- Constat du jury

Points positifs

Un grand nombre de candidats a bien préparé l'épreuve et a bien pris la mesure des préconisations de la note de cadrage. Ainsi, les entretiens sont souvent bien structurés. Les exposés préalables respectent généralement le temps imparti.

Les exposés comme les entretiens qui les suivent brassent la diversité des missions exercées. Une majorité de candidats fait preuve d'une bonne capacité à présenter des connaissances solides basées sur l'expérience ou la théorie dans le cas d'absence d'expérience directe.

Les candidats se sont montrés en capacité de débattre et de défendre, avec la mesure requise, un avis professionnel auprès du jury, démontrant ainsi une réelle conviction dans leur mission de service public et leur posture de dialogue.

Beaucoup de candidats se sont montrés en capacité de mobiliser des compétences managériales, de manière réfléchie. Cela a pu souvent conforter le jury dans la capacité à faire face au contexte opérationnel de la filière animation qui requiert souvent très tôt de faire face à des situations d'encadrement.

Points négatifs

Lors de leur exposé, les candidats évoquent des thématiques ou des champs de compétences qu'ils ne maîtrisent pas toujours ce qui les met en difficulté quand le jury les interroge sur ces points durant la suite de l'épreuve.

Le niveau des connaissances professionnelles est apparu assez faible chez certains candidats.

De même, l'environnement général de la fonction publique territoriale a pu apparaître souvent mal maîtrisé, notamment en ce qui concerne les spécificités afférentes à chaque type de collectivité territoriale.

C. Résultats d'admission

- Résultats

Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrite et orale, sont les suivants :

Moyenne générale /20	Nombre de moyennes \geq 10/20	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
11,6	36	15,75	5,25

- Délibération

Le jury a souverainement décidé de fixer le seuil d'admission comme suit :

Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
22	11	44

V. Bilan

- Un présentéisme important

Le taux de participation à l'épreuve écrite reste élevé avec 86 % (85 % en 2022).

- Niveau des candidats

Le jury observe que les candidats sont de bons professionnels dans leur domaine de compétences, maîtrisant leurs missions. Cependant, il est attendu d'un animateur principal de 2^{ème} classe, 2^{ème} grade de catégorie B, de bonnes connaissances générales en rapport avec la Fonction Publique Territoriale. En effet, leurs missions s'inscrivent pleinement dans le cadre des politiques publiques locales.

Les candidats doivent approfondir leur maîtrise des rôles et compétences des différentes collectivités, ainsi que celle des enjeux spécifiques de la Fonction Publique Territoriale.

Le jury rappelle qu'une préparation sérieuse est nécessaire avant de présenter un examen professionnel.

La Présidente du jury,

Anne-Lise MIRAILLES



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE

590, rue Buissonnière - CS 37666
31676 LABEGE CEDEX
Tél : 05 81 91 93 00 - Télécopie : 05 62 26 09 39
Site Internet : www.cdg31.fr
Mél : contact@cdg31.fr

*© CDG 31. Tous droits réservés. [2022].
Toute exploitation commerciale est interdite*

